

À l'ENSA, l'action des élu(e)s au CT et au CHS-CT portera notamment sur les quatre points suivants:

1• Mettre en œuvre les perspectives de reconstruction de l'ENSA dégagées par l'expertise pour risques psycho-sociaux réalisée par le cabinet SECAFI, missionné par le CHS-CT (à l'initiative de TOUS les élus du CHS-CT) depuis le début de l'année 2014. Cette mission, conduite de manière exceptionnelle avec le plus grand sérieux, est susceptible de déboucher aujourd'hui sur un programme d'actions de grande ampleur. Ce programme a pour ambition de ré-enchanter le travail de chacun/e d'entre nous. Il s'agit de trouver et pour certain/es de retrouver un enthousiasme au travail sans lequel il ne peut y avoir une bonne conduite professionnelle de l'établissement, et ce, quelles que soient nos missions et nos responsabilités dans l'établissement (enseignement, gestion, animation, entretien, recherche, documentation, communication, diffusion...).

A ce renouveau attendu de la vie intérieure de l'école, doit répondre une ouverture nouvelle sur le monde extérieur. Comment l'école peut être à l'écoute des enjeux présents et avenir de la société, comment tisser des liens avec les territoires, les quartiers environnants comme les terres plus lointaines, d'avoir la capacité de s'ouvrir aux préoccupations des citoyens d'ici et d'ailleurs, d'être en capacité de diffuser et de communiquer sur les savoirs et les cultures de l'espace et de l'architecture.

Un débat va s'ouvrir à l'École autour des perspectives issues de l'expertise SECAFI et de la **mise en œuvre d'actions contribuant à installer des fonctionnements différents**. Cette reconstruction est en marche. L'objectif est que chacun/e d'entre nous se réapproprie le devenir de l'école selon des modalités à définir en commun. Il s'agit de **re-fonder un projet d'école commun à tous**. Ce débat sera porté, notamment par le CHS-CT et sera l'un de ses principaux chantiers.

2• Contribuer à réinstaller les enseignants au cœur des décisions et de la gestion de l'ENSA, mettant ainsi, la direction et l'administration au service du projet de l'établissement, rompt ainsi avec une école pilotée par la seule approche comptable et bureaucratique. Pour cela, il faut favoriser l'expression d'une vision partagée de l'enseignement et de la recherche, reconnaître la diversité des personnels et du corps enseignant qui fait la singularité de l'établissement. La diversité, c'est une réalité et un des atouts de l'ENSA : statuts, compétences, pratiques, expérience, sensibilité... C'est à partir de la reconnaissance de ses différences et du débat que cela engendre que l'école peut puiser dans ses ressources et se reconstruire. C'est un gage pour agir sur l'amélioration des conditions de travail. Cela est du ressort du CHS-CT et du CT.

3• La multiplication ces dernières années des statuts de contractuels au sein de l'ENSA a conduit à l'existence d'une fragilité en raison de la **précarité des statuts et des niveaux de rémunération extrêmement faibles** (à l'ENSA, un ATOS, démarre en-dessous de l'indice 350, un enseignant sous contrat débute à l'indice 313, soit un salaire net en-dessous du SMIC!). Aussi, l'exacte valorisation des engagements et des compétences des personnels contractuels et des enseignants en particulier est posée. Ces situations sont de la responsabilité de l'école et interroge sur une alternative à l'actuel pilotage des ressources humaines. Agir sur l'**évolution de ces situations est du ressort du CT**.

4• Contribuer à résoudre les difficultés et les problèmes sociaux et matériels rencontrés dans l'établissement : Cela vise à améliorer pour chacune et chacun d'entre nous la vie quotidienne à l'École en vue de rendre le meilleur service possible aux étudiants. Nous avons une responsabilité de **vigilance vis-à-vis des locaux, des mobiliers, pour assurer leur entretien et leur qualité** et également vis-à-vis des conditions d'organisation, des méthodes de travail, des comportements sociaux à l'intérieur de l'établissement. Ces missions sont du ressort du CHS-CT.

#### Liste SUD-CULTURE pour le CT de l'ENSA:

1. Sandrine BRAMKI, atos
2. Jean-François LYON-CAEN, enseignant
3. Pierre QUEIROGA, atos
4. Marianne VEILLEROT, atos
5. Lucien GÈRE, atos
6. Marie-Thérèse GALINDO, atos
7. Martial BAGE, atos
8. Pierre BELLI-RIZ, enseignant



N'oubliez pas !!!

SUD-CULTURE vous représente pour les autres votes :

Pour les titulaires : la CAP (Commission Administrative Paritaire) de leur corps.

Pour les contractuels : la CCP (Commission Contractuelle Paritaire)

Le vote aux CAP et aux CCP s'effectuera uniquement par correspondance.

**Le jeudi 4 décembre 2014, ne lâchons rien !  
Votez pour les candidats-es SUD-CULTURE**



**Jeudi 4 décembre 2014, élection du Comité Technique de proximité de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble**

## **ÉLECTIONS AU COMITÉ TECHNIQUE (CT) DE L'ENSA**

**Jeudi 4 décembre 2014, votez pour les candidats-es SUD-CULTURE**

La particularité de l'ENSA repose sur une **présence syndicale plurielle** qui travaille et agit en concertation, sans rivalité, gage de la meilleure efficacité pour assurer au quotidien la défense des situations des personnels.

L'expression de cette pluralité syndicale conduit à la présence de deux listes qui se présentent à chacune et chacun d'entre vous : une liste portée par nos collègues de la CGT, et celle que nous portons pour le syndicat SUDCULTURE.

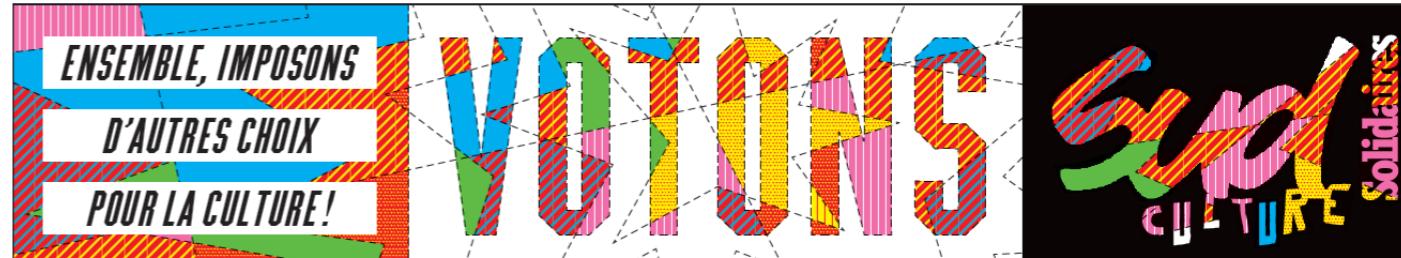
À l'ENSA, les candidats de la liste SUD-CULTURE sont pleinement en accord avec les revendications communes aux personnels - enseignants et administratifs - de toutes les ENSA, largement exposées dans le texte national édité par SUD-CULTURE et joint au présent document.

Afin d'assurer la meilleure défense des situations de tous les personnels, il est très important que chacune et chacun d'entre nous participe au vote pour les élections au Comité Technique de proximité de l'ENSA qui siège dans deux configurations différentes :

- . Le Comité Technique (CT) est une instance de concertation chargée de donner son avis sur les questions et projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services.
- . Le Comité Technique d'Hygiène et de Sécurité (CHS-CT) est chargé de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail.

Dans le contexte actuel de l'ENSA, il est particulièrement important d'assurer une **présence forte de représentants des personnels qui s'engagent à être ouverts, disponibles, engagés et responsables pour siéger aux Comités Techniques de proximité de l'ENSA**.

Quelles que soient vos affinités syndicales  
**Votez ! Votez et faites voter pour SUD-CULTURE,**  
vous défendrez ainsi la « biodiversité » !!!!



## Le 4 décembre 2014, élections des comités de proximité des écoles nationales supérieures d'architecture.

### Votez SUD-CULTURE pour notre avenir à toutes et tous!

**Voter, le 4 décembre 2014 :** Tous les agents de la Fonction Publique seront appelés à voter 3 fois afin de renouveler leurs représentants-es du personnel aux Comités Techniques ministériels (CTM), aux Comité de Proximité (CT), aux Commissions Administratives Partagées (CAP) pour les agents titulaires et aux Commissions Consultatives Partagées (CCP) pour les agents contractuels.

**Voter pourquoi ?** Vous devrez élire vos représentants-es aux comités de proximité dans chacune des 20 écoles nationales supérieures d'architecture, ce vote permettra aussi de désigner vos représentants-es au comité technique commun des écoles nationales supérieures d'architecture.

**Ça sera à quoi un comité technique ?** Les comités techniques sont consultés sur l'organisation générale des services, en particulier sur l'organisation interne, la répartition des services, et sur les méthodes et techniques utilisées au travail. Ils doivent être consultés sur les principales évolutions du métier, et en particulier de l'usage des nouvelles technologies.

Le comité technique partiaire est assisté d'un CHISCT, Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail, il est informé de ses travaux et saisi des questions soumises par lui : il étudie dans tous les cas les éléments d'aménagement des locaux ayant des incidences sur la sécurité ou sur la salubrité.

### État des lieux dans les écoles nationales supérieures d'architecture :

**Souvenez-vous !** Lors de sa rencontre avec les directrices et directeurs des écoles de l'enseignement supérieur de la Culture, mardi 23 septembre 2014, notre nouvelle Ministre annonce : « *de peau d'ores et déjà vous assurer que le caractère prioritaire de l'enseignement et de la recherche sera réaffirmé budgetairement et que je défendrai avec détermination le budget de l'enseignement supérieur pour ces trois prochaines années* »

Par contre, le projet de loi de finance 2015 ne prévoit aucune création de postes dans le secteur de l'enseignement supérieur du Ministère de la culture ???

### Qu'en est-il de l'espoir généré par la concertation de l'enseignement et de la recherche en Architecture de 2012/2013 ?

Alors que de nombreuses interventions ont porté sur les moyens, et les difficultés rencontrées par les ENSA à pouvoir traiter l'ensemble des missions dont elles ont la charge; pas une ligne dans l'introduction du rapport Feltesse ne rappelle ces prises de position pourtant nombreuses et légitimes...

Par contre, le projet de loi de finance 2015 n'a rien fait pour aider les instances des écoles, illisibilité des équipements et programmes pédagogiques, démantèlement des équipes pédagogiques et administratives, manque de coordination et de concertation.

### La triste réalité est là !

Les personnels enseignants-es, administratifs et techniques des ENSA en sous-effectif chroniques se retrouvent dans une situation extrêmement difficile pour assurer leurs missions. Cet abandon par le ministère est d'autant plus insensé qu'il a des répercussions sur l'enseignement lui-même : problèmes d'emploi du temps, désinvestissement de la vie et des instances des écoles, illisibilité des équipements et programmes pédagogiques, démantèlement des équipes pédagogiques et administratives, manque de coordination et de concertation.

### Création d'un statut d'enseignant-chercheur :

Nous continuons à demander la création d'un statut d'enseignant-chercheur en école d'architecture. Le soutien à la recherche est encore trop timide au sein du Ministère de la Culture. Les laboratoires de recherches souffrent du manque de moyens dont certains ne relèvent que d'une réorganisation administrative. Le ministère a initié en 2005 la réforme LMD (licence-mastère-doctorat) mais n'en passe rien quant à son application.

Pour nous, le développement de la recherche passe par deux grands changements structurels :

- D'une part, le statut des enseignants des ENSA qui doit évoluer vers celui d'enseignant-chercheur des universités services TD permettrait aux enseignants de se concentrer sur la recherche et d'encadrer les doctorants. Ce statut d'enseignant-chercheur libérera un contingent d'environ 128h d'heures TD, qui va faire compenser par la création de postes d'enseignants-es. La mise en place d'un doctorat dans les écoles doit s'inscrire dans la durée. Afin d'assurer sa pérennité, nous jugeons essentiel l'augmentation du nombre d'allocations de recherche et leur multiplication par 3. Nous demandons également l'allongement immédiat des taux de rémunérations de ces allocations sur celui de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les budgets des ENSA sont déjà les plus bas de l'enseignement supérieur, ne bradons pas la recherche.

D'autre part, pour donner plus de cohérence sur le positionnement de l'enseignement de l'architecture par rapport aux autres disciplines universitaires, il serait judicieux de créer un double accrochage du champ de l'architecture à la 18<sup>ème</sup> section du Conseil national des universités (CNU) Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art) et à la 24<sup>ème</sup> section du CNU (Aménagement de l'espace, urbanisme).

### Prolongation d'activité :

Nous demandons de revoir le processus de prolongation de l'activité des personnels des ENSA afin que le pourcentage d'acceptation des demandes de prolongation d'activité soit plus proche de la moyenne des demandes accordées aux personnels hors école d'Architecture conformément à la loi n° 84-834 du 13 septembre 1984 relative à la limite d'âge dans la fonction publique.

En 2012, le rapport pour l'ensemble du ministère était de 8 rejets sur 59 soit + de 70% d'acceptation de prolongation d'activité, alors que pour les ENSA il était de 16 rejets sur 21, soit un taux d'acceptation plus que faible de 13%.

### Le respect de la vie démocratique :

Nous demandons la généralisation des procédures électives. Nombre d'écoles sont en crise, ces trois dernières années, au moins la moitié des établissements ont connu des difficultés majeures de fonctionnement.

Le ministère semble avoir de la difficulté à comprendre qu'un enseignement supérieur et une recherche avancée ne peuvent se développer sans vie démocratique, sans débats d'idées et sans débats citoyens. Il faut de toute urgence instaurer dans les ENSA l'élection du président du conseil d'administration et la nomination du directeur par le ministre après avis du conseil d'administration. Afin de créer les conditions d'une gouvernance plus démocratique, il est évident qu'il faut définir des durées limitatives de mandat et mettre en avant les rôles d'arbitres et de coordinateurs que doivent jouer les présidents de CA et les directeurs.

Parallèlement, au niveau du ministère lui-même, il faut créer de nouvelles règles d'organisation des jurys de concours limitant le rôle de l'administration et élargissant le rôle des instances scientifiques et les procédures d'élections. Nous devons être particulièrement vigilants à ce que l'administration n'intervienne pas dans les élections et joue un rôle d'arbitre, que les pratiques visant à penaliser les agents ayant pris des positions revendicatives soient définitivement abandonnées.

Afin d'informer les agents, demande est faite de fournir aux organisations syndicales une liste des courriels de l'ensemble des personnels (enseignant-es et administratif-s) de chaque école.

## Sud-Culture revendique :

**Budgets des ENSA :** Nous demandons l'augmentation des crédits de fonctionnement des ENSA afin de pouvoir assurer notre mission de service public de l'enseignement de l'architecture. Les moyens financiers sont insuffisants, le Ministère de la Culture ne consacre que 7500 €/étudiant, soit deux fois moins que pour les écoles comparables dans les domaines techniques et culturels. Ces écoles bénéficient en moyenne, en 2007, d'un ATOS (personnels administratifs et techniques) pour 25 étudiants. Ce sous-financement est un frein puissant à la mise en œuvre du système LMD (licence-mastère-doctorat), impliquant des charges supplémentaires qui ne sont pas compensées par les créations de postes. Les frais de fonctionnement des écoles sont de plus en plus importants, extension des horaires d'ouvertures, entretien des bâtiments, nouvelles technologies... remise en conformité des installations...

Nous demandons l'arrêt de l'externalisation des services qui coûtent de plus en plus chers aux écoles. L'externalisation se poursuit bon train, les emplois de gardienage, de nettoyage, de maintenance technique sont de plus en plus systématiquement dévolus aux sociétés prestataires de services, livrant ainsi des salariés à la précarisation.

**Créations de postes et évolution de carrière :** Nous demandons la création de postes d'enseignant-e-s et de soutien. Face à l'augmentation du nombre d'étudiant-e-s, de l'évolution et de la spécificité des équipes enseignantes, le Ministère de la Culture doit impérativement renforcer les équipes enseignantes, administratives et techniques des ENSA, en maintenant et en sanctuarisant les postes.

Tout le soutien doit être apporté aux personnels dont le statut et la catégorie restent bloqués sans réelle évolution et dont le travail n'est toujours pas reconnu.

En effet, l'accroissement des fâches, ces dernières années a été accéléré : semestrialisation, HMONP, doctorats, rapprochement avec les PRES, évaluation et habilitation par l'AERIES, transfert du déploiement des bourses de mobilité des étudiants, profusions des indicateurs de performance, de statistiques, multiplication des outils informatiques... La situation des agents de catégories « C » de l'administration dans la plupart des écoles est insupportable : des postes en base de l'échelle qui n'ont pas évolué depuis 30 ans. La moindre mesure de démocratie sociale voudrait que ces postes, les plus nombreux dans les écoles avec de plus de responsabilités voient enfin des portes d'évolution s'ouvrir à eux, et ce à l'ensemble des agents « titulaires et non-titulaires ». Il faut instaurer la mise en place d'une grille indiciaire évolutive pour l'ensemble des non-titulaires. Nous demandons la mise en place effective dans l'ensemble des ENSA d'un cahier de suivi (entrées et sorties obligatoire au ministère de la Culture depuis 1999).

**Enseignants-es non-titulaires :** Nous demandons l'ouverture immédiate de négociations pour résorber la précarité des enseignants-es non-titulaires. Ils sont soumis à l'obligation de se procurer un deuxième emploi, ou alors de faire appelle à la solidarité nationale grâce au RSA activité !!! Leurs obligations de services liées à leurs contrats sont tout simplement ahurissantes ! Ils sont rémunérés-es à l'indice 313 qui correspond au salaire minimum de la fonction publique et égal au SMIC ! Ce salaire concerne un volume d'heures calculé au prorata du service effectué par référence annuel à un temps complet de 320 heures équivalentes TD. Les enseignants doivent également assurer les autres missions qui leur incombe, et notamment l'encadrement, le conseil et l'orientation des étudiants, le contrôle des connaissances, la production de documents pédagogiques, la participation aux jurys et au fonctionnement des conseils, commissions et comités dont ils sont membres » Nous rappelons que les enseignant-es titulaires et non titulaires étaient auparavant rémunérés 20 % de moins que leurs homologues dans les universités et facultés. Pour les titulaires cet état reste, pour les non-titulaires avec cet indice, cela devient le grand écart. Nous rappelons également que la circulaire Albal (2009) sur la gestion des contrats-les précisait que la rémunération d'un contratuel est calculée au minimum à partir de l'indice majoré de 350.

En clair, les enseignants-es non-titulaires sont payés aussi peu qu'avant, mais avec deux fois plus d'obligations de service.

**Principe d'égalité pour toutes et tous :** Nous demandons l'égalité de traitement pour tous les agents contractuels. En effet, les agents contractuels-les des écoles d'architecture ne peuvent pas bénéficier des engagements financiers de l'Etat par une plus grande contribution de leurs étudiants-es. Ainsi des pratiques mercantiles ont été mises en place dans certaines écoles, comme le paiement de « frais d'inscription », l'augmentation phénoménale des frais d'inscriptions entre 2008 et 2013 (+72% pour la Licence, +24% en Master, +27% pour l'HMONP). A cela s'ajoute, pour certaines écoles, le paiement de frais d'inscriptions à l'examen pour valider la certification de langues. D'autres facturent à outrance l'utilisation des équipements pédagogiques, des ateliers maquettes, des prestations de reprographie,...

Ces mesures vont à l'encontre de nos missions de service public de l'enseignement de l'architecture, et elles affectent durablement les élèves, et particulièremment les plus modestes.

**Améliorer la vie étudiante :** Cela nous concerne. Depuis des années les ENSA sont confrontées à :

- une paupérisation générale du milieu étudiant
- un état sanitaire déficient et précaire de nos étudiants.

Ce qui bien évidemment a des fortes répercussions sur l'ensemble de nos missions. Cette question qui concerne environ 19 000 étudiants-es qui constituent l'essentiel de l'existence des ENSA, elle nécessite un état des lieux, suivie d'un plan d'aide d'urgence.

**Situation des agents du ministère de l'écologie, du Développement durable et de l'Energie :** Nous demandons la nomination d'un référent au MEDDE pour gérer les agents en PNA (position normale d'activité) dans une situation de pénurie budgétaire, les établissements cherchent à compenser le désengagement financier de l'Etat par une plus grande contribution de leurs étudiants-es. Ainsi des pratiques mercantiles ont été mises en place dans certaines écoles, comme le paiement de « frais d'inscription », l'augmentation phénoménale des frais d'inscriptions entre 2008 et 2013 (+72% pour la Licence, +24% en Master, +27% pour l'HMONP). A cela s'ajoute, pour certaines écoles, le paiement de frais d'inscriptions à l'examen pour valider la certification de langues. D'autres facturent à outrance l'utilisation des équipements pédagogiques, des ateliers maquettes, des prestations de reprographie,...

Les ENSA ont un devoir de exemplarité en matière de responsabilité sociale et environnementale, elles doivent jouer un rôle d'entraînement tant auprès de leurs étudiants et personnels, qu'àuprès des entreprises prestataires de services et de leurs fournisseurs.

Nous demandons la mise en place du « Plan vert » dans les ENSA. En effet, la loi Grenelle 1 dans son article 55 du 3 août 2009, impose à tous les établissements d'enseignement supérieur de mettre en place une démarche Développement Durable dénommée « Plan Vert ». Cette dimension est affirmée par sa référence explicite à la Stratégie Européenne de Développement Durable dont il rep prend la structure avec neuf défis clés et son rappel de la circulaire de 2008 sur « l'exemplarité de l'Etat au regard du développement durable dans les écoles d'architecture ». Il se retrouvent souvent confrontés à des difficultés de gestion de carrières entre leur administration d'origine (MEDDE) et celle d'affection (MCC). Ils sont totalement oubliés par le MEDDE pour le droit à la promotion !

Le mieux serait d'intégrer au Ministère de la Culture les agents du MEDDE à salaire et statuts équivalents. Nous demandons la mise en place du « Plan vert » dans les ENSA. En effet, la loi Grenelle 1 dans son article 55 du 3 août 2009, impose à tous les établissements d'enseignement supérieur de mettre en place une démarche Développement Durable dénommée « Plan Vert ». Cette dimension est affirmée par sa référence explicite à la Stratégie Européenne de Développement Durable dont il rep prend la structure avec neuf défis clés et son rappel de la circulaire de 2008 sur « l'exemplarité de l'Etat au regard du développement durable dans les écoles d'architecture ». Il se retrouvent souvent confrontés à des difficultés de gestion de carrières entre leur administration d'origine (MEDDE) et celle d'affection (MCC). Ils sont totalement oubliés par le MEDDE pour le droit à la promotion !

**Impact écologique des ENSA :** L'impact écologique des ENSA est considérable, il faut agir ! Les ENSA ont un devoir de exemplarité en matière de responsabilité sociale et environnementale, elles doivent jouer un rôle d'entraînement tant auprès de leurs étudiants et personnels, qu'àuprès des entreprises prestataires de services et de leurs fournisseurs.

Nous demandons la mise en place du « Plan vert » dans les ENSA. En effet, la loi Grenelle 1 dans son article 55 du 3

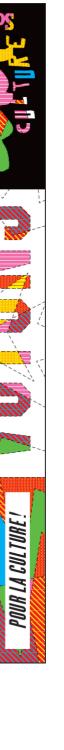
août 2009, impose à tous les établissements d'enseignement supérieur de mettre en place une démarche Développement Durable dénommée « Plan Vert ». Cette dimension est affirmée par sa référence explicite à la Stratégie Européenne de Développement Durable dont il rep prend la structure avec neuf défis clés et son rappel de la circulaire de 2008 sur « l'exemplarité de l'Etat au regard du développement durable dans les écoles d'architecture ». Il se retrouvent souvent confrontés à des difficultés de gestion de carrières entre leur administration d'origine (MEDDE) et celle d'affection (MCC). Ils sont totalement oubliés par le MEDDE pour le droit à la promotion !

Le mieux serait d'intégrer au Ministère de la Culture les agents du MEDDE à salaire et statuts équivalents. Nous demandons la mise en place du « Plan vert » dans les ENSA. En effet, la loi Grenelle 1 dans son article 55 du 3

août 2009, impose à tous les établissements d'enseignement supérieur de mettre en place une démarche Développement Durable dénommée « Plan Vert ». Cette dimension est affirmée par sa référence explicite à la Stratégie Européenne de Développement Durable dont il rep prend la structure avec neuf défis clés et son rappel de la circulaire de 2008 sur « l'exemplarité de l'Etat au regard du développement durable dans les écoles d'architecture ». Il se retrouvent souvent confrontés à des difficultés de gestion de carrières entre leur administration d'origine (MEDDE) et celle d'affection (MCC). Ils sont totalement oubliés par le MEDDE pour le droit à la promotion !

**Le 4 décembre 2014, ne lâchons rien !**

### Votez pour les candidats-es SUD-CULTURE



**SUD-CULTURE SOLIDAIRES**

61, rue de Richelieu

75 002 Paris

Tél : 01 40 15 82 68

Fax : 01 40 15 85 99

mailto: [sud-culture.sous@culture.gouv.fr](mailto:sud-culture.sous@culture.gouv.fr)

Internet : [Sud-Culture.org](http://Sud-Culture.org)

**Sud-Culture Architecture et Art**